Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

L'Ecole a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen. Elle ne substitue pas aux familles, mais elle a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales et les principes inscrits dans la constitution de notre pays. **Elle permet à l'élève d'acquérir la capacité de juger par lui-même, en même temps que le sentiment d'appartenance à la collectivité**. Ce faisant, elle développe l'aptitude de chacun à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à s'engager en tant que citoyen.

Ce domaine fait appel :

- à l'apprentissage et à l'expérience des principes qui garantissent la liberté de tous, notamment ceux affirmés dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 et la *Convention internationale des droits de l'enfant* de 1989, comme la liberté de conscience et d'expression, la tolérance réciproque, l'égalité entre les hommes et les femmes, le refus des discriminations, l'affirmation de la capacité à juger et agir par soi-même ;
- à des connaissances et à la compréhension du sens du droit et de la loi, des règles qui permettent la participation à la vie démocratique et de la notion d'intérêt général ;
- à la connaissance et la compréhension du principe de laïcité, qui permet au civisme de se déployer et à l'individu de s'impliquer dans la vie sociale sans renoncer à ses convictions ;
- à une réflexion sur la question de la vérité, dont la recherche dans les différents champs du savoir se fonde sur une démarche rationnelle, mais qui peut faire appel à d'autres formes de l'expérience humaine et de la culture.

Ce domaine est **mis en œuvre dans toutes les situations concrètes de la vie scolaire** où connaissances et valeurs trouvent, en s'exerçant, les conditions d'un apprentissage permanent, qui procède par l'exemple, par l'appel à la sensibilité et à la conscience, par la mobilisation du vécu et par l'engagement de chacun. Il implique la totalité des enseignements portés par les différentes disciplines, et au premier chef l'enseignement moral et civique, qui permet la récapitulation des différents apports et expériences.

Ce domaine vise l'acquisition par chaque élève :

- de la capacité à exprimer sa sensibilité, à formuler ses opinions et à respecter celles d'autrui ;
- d'une conscience de la justice et du droit ;
- de la capacité à faire preuve de réflexion et de discernement en diverses situations ;
- d'un sens de l'engagement et de l'initiative.

Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun

L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis.
Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser.
L'élève résout les conflits sans agressivité, évite le recours à la violence grâce à sa maîtrise de moyens

d'expression, de communication et d'argumentation. Il respecte les opinions et la liberté d'autrui, identifie et rejette toute forme d'intimidation ou d'emprise. Il fait preuve d'empathie, de bienveillance et de civilité envers les autres. Apprenant à mettre à distance préjugés et stéréotypes, il est capable d'apprécier les personnes qui sont différentes de lui et de vivre avec elles.
L'élève respecte les règles communes, au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté éducative. Il participe à la définition de ces règles dans le cadre adéquat. Il connaît le rôle éducatif et la gradation des sanctions ainsi que les grands principes et institutions de la justice.
Il comprend comment, dans une société démocratique, des valeurs communes garantissent les libertés individuelles et collectives, trouvent force d'application dans des règles et dans le système du droit, que les citoyens peuvent faire évoluer selon des procédures organisées.
Il connaît les grandes déclarations des droits de l'homme et les principes fondateurs de la République française, les pays constitutifs de l'Union européenne et quelques règles de son fonctionnement institutionnel. Il a conscience que lois et institutions sont toujours perfectibles. Il connaît le sens du principe de laïcité, il en mesure la profondeur historique et l'importance pour la démocratie. Il comprend que la laïcité garantit la liberté de conscience, fondée sur l'autonomie du jugement de chacun et institue des règles permettant de vivre ensemble pacifiquement.

L'élève est attentif à la portée de ses paroles et à la responsabilité de ses actions.
Il fonde et défend ses jugements en s'appuyant sur sa réflexion et sur sa maîtrise de l'argumentation. Il comprend et peut discuter des choix moraux que chacun rencontre dans sa vie et de quelques grands problèmes éthiques liés aux évolutions sociales, scientifiques ou techniques.
L'élève vérifie la validité d'une information et distingue ce qui est objectif et ce qui est subjectif. Il justifie ses choix et confronte ses propres jugements avec ceux des autres. Il sait remettre en cause ses jugements initiaux après un débat argumenté, il distingue son intérêt particulier de l'intérêt général. Il met en application et défend les grands principes républicains : liberté d'expression et d'opinion, respect des croyances et des modes de vie.

L'élève coopère avec les autres et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il s'implique dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances) et a recours aux outils de la démocratie (ordre du jour, compte-rendu, votes...). Il s'engage au côté des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement.
L'élève prend des initiatives, entreprend et met en œuvre des projets ; il prépare ainsi sa vie d'adulte et son orientation future.